

A&I DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 €
Siège social : 14, avenue Charles Gounod – 76380 CANTELEU
Siret 915 153 852 000 16

**RAPPORT DE LA PRESIDENCE
A L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 mars,
14 heures.

Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de vous rendre compte de notre mandat de Liquidateur et de vous demander de prononcer la clôture de liquidation de la Société.

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2024 à 14 heures, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société.

Nous vous demanderons d'approuver les résolutions proposées, de donner quitus de notre gestion et de constater la clôture de la liquidation de la Société.

R'KIK Amine
Président



A&I DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 €
Siège social : 14, avenue Charles Gounod – 76380 CANTELEU
Siret 915 153 852 000 16

PROCES-VERBAL DES DECISIONS L'ACTIONNAIRE UNQIUE DU 31 MARS 2025

L'an Deux mille vingt-cinq,

Le 31 mars,

A 14 heures,

L'actionnaire unique d'A&I DISTRIBUTION, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 300 €, divisé en 30 actions de 10 € chacune, s'est réuni au siège de la société situé au 14, avenue Charles Gounod – 76380 CANTELEU.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire présent en entrant en séance.

Est présent :

Monsieur R'KIK Amine 30 actions

Seul actionnaire de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MR'KIK Amine, liquidateur.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus aux liquidateurs et décharge de leur mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- le compte définitif de liquidation,
- le texte du projet des décisions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du liquidateur.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président et Actionnaire unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif tel qu'il est présenté faisant ressortir un boni de liquidation de 9 110 euros.

DEUXIÈME DECISION

L'actionnaire décide de décharger les liquidateurs de leur mandat, de leur donner quitus de leur gestion et constate la clôture de la liquidation à compter de ce jour, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la Société.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

Il donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

R'KIK Amine
Président



A&I DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 €
Siège social : 14, avenue Charles Gounod – 76380 CANTELEU
Siret 915 153 852 000 16

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 31 MARS 2025
FEUILLE DE PRESENCE

No. d'ordre	Nom Adresse	Nombre D'Actions	Nombre de Voix	Signature
1)	Monsieur R'KIK Amine 10 Allée Maryse Blastie Appart 003 Escalier 03 Etage 01 Immeuble Erable 76380 CANTELEU	30	30	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 1 actionnaire présent possédant la totalité des 30 actions.

R'KIK Amine
Président

